



Séance du Conseil Municipal du mardi 10 septembre 2019

Absents excusés : Claude Boutet : bon pour pouvoir Yvon Gourmaud
Marina Vrignaud : bon pour pouvoir Philippe Granger

Absents excusés : Mado Guery - Christelle Grelier - Cyrille Ouvrard

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 25 juin 2019

1- DELIBERATIONS

1.1 – Acquisition de terrains

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme RICE et Mme MARRY sont prêtes à céder leurs jardins à la Commune au tarif de 1€ le m2.

Les terrains appartenant à Mme RICE, cadastrés C 1323 et C 1324 de 165 m2 chacun seraient achetés 330 € (montant global)

Le terrain appartenant à Mme MARRY cadastré C 34 d'une superficie de 350 m2 serait acheté 350 €.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **décide** d'acquérir les terrains détaillés ci-dessus au prix de 1 € le m2
Soit celui de Mme RICE pour 330 € et celui de Mme MARRY pour 350 €
- **précise** que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente et tout document utile à l'acquisition.

Vote du Conseil municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

1.2 – Aliénation de terrains à la SARL HACTIM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la SARL HACTIM d'acquérir le chemin bordant la parcelle ZL 355 leur appartenant sur la ZI de la Levraudière.

La SARL HACTIM est d'accord sur le tarif du terrain qui serait cédé au prix de 3€ le m2.

A cet effet, la société HACTIM a fait intervenir un géomètre afin de réaliser une division foncière.

Les parcelles à céder sont cadastrées :

- ZL 398 pour une superficie de 46ca
- ZL 399 pour une superficie de 19a76ca
- ZL 400 pour une superficie de 17 ca

Soit un total de 20a39ca

Après délibération, le Conseil Municipal

- **décide** l'aliénation des parcelles ZL 398, 399 et 400 d'une superficie totale de 2039 m2 au prix de 3€ le m2.

Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain et à signer l'acte de vente à intervenir.

Cf : plan en annexe 1

Vote du Conseil municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

1.3 – Avenant au Contrat Vendée Territoire

En date du 5 juillet 2017, un Contrat Vendée Territoire a été conclu entre le Département de la Vendée, la Communauté de communes et l'ensemble de ses communes membres ayant pour objet le financement de 41 opérations pour un montant total de subvention de 2 260 770 € pour le territoire.

Les élus locaux et départementaux se sont concertés à mi-contrat afin de proposer et entériner des modifications.

Ces modifications peuvent prendre la forme d'ajout ou substitution d'opérations ainsi que d'ajustements dans la répartition des aides du Département, dans la limite de l'enveloppe globale fixée dans le contrat.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **d'approuver** l'avenant n°1 au Contrat Vendée Territoire du Pays de la Châtaigneraie.

Le présent avenant au contrat qui a pour objet de modifier le contrat susvisé afin de préciser les conditions de l'intervention financière du Département et de réviser le programme opérationnel.

Vote du Conseil municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

1.4- Location du local commercial 05 rue des Annales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local commercial situé au 05, rue des Annales est libre depuis le 30 septembre 2018.

Mme Sandrine BONNEAU, thérapeute en parentalité, est intéressée par le local à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le dernier bail commercial lui convenant, le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **décide** de louer le local commercial du 05 rue des Annales à Mme Sandrine BONNEAU à partir du 1^{er} septembre 2019 moyennant un loyer mensuel de 246,34 € HT soit 295,61 € TTC, payable d'avance le 1^{er} de chaque de mois.

- **autorise** le Maire à signer ledit bail.

Vote du Conseil municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

1.5 – Convention d'utilisation de l'Espace Ben-Hur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande du Département de la Vendée de mise à disposition gracieuse de l'Espace Ben-Hur dans le cadre de sa programmation « pARTage en Scène », souhaitant offrir un spectacle éducatif à destination des élèves de CM1 et CM2 de Vendée.

Le service culturel organise deux spectacles les jeudi 26 et vendredi 27 mars 2020.

Une convention d'utilisation de l'Espace Ben-Hur nous est proposée par le Département. Elle a pour objectif de définir les engagements de chacune des parties.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte** la mise à disposition gratuite de l'Espace Ben-Hur au Département de la Vendée les 26 et 27 mars 2020 dans le cadre de sa saison 2019-2020 de pARTage en Scène

- **autorise** le maire à signer ladite convention.

Vote du Conseil municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

1.6 – Contrat de maîtrise d’œuvre travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée auprès de 3 maîtres d’œuvre pour les travaux de voirie 2019.

La SAET (Société d’Aménagement et d’Etudes Techniques) a été retenue.

Le Conseil Municipal, après délibération

- **accepte** la proposition de la SAET pour un montant de 4 069.52 € HT, soit de 4 883.42 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d’œuvre pour la voirie 2019.

Vote du Conseil municipal

OK à l’unanimité des conseillers présents

1.7 – Contrat de maîtrise d’œuvre rénovation du chauffage de l’église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée auprès de 3 maîtres d’œuvre pour la rénovation du chauffage de l’église

Le bureau d’études FIB (Fluides Industries et Bâtiments) a été retenu.

Le Conseil Municipal, après délibération

- **accepte** le devis de FIB pour un montant de 5 000 € HT, soit de 5 500 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis de maîtrise d’œuvre pour la rénovation du chauffage de l’église.

Vote du Conseil municipal

OK à l’unanimité des conseillers présents

1.8 – Attribution du marché voirie 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation d’entreprises par procédure adaptée en date du 26 août 2019 concernant le programme de voirie 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’à la limite de réception des offres en mairie fixée au 06 septembre 2019, à 12 heures, deux entreprises ont fait parvenir leur proposition.

Le Maître d’œuvre désigné a procédé au rapport d’analyse des offres. La candidature de l’entreprise COLAS a été retenue suivant les critères de sélection choisis. La proposition financière s’élève à 78 279.50 € HT, soit 93 935.40 € TTC. (Tranche ferme + PSE 1 (prestation supplémentaire éventuelle))

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **accepte** la proposition de l’entreprise COLAS de FONTENAY LE COMTE

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Vote du Conseil municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

1.9 – Attribution du marché chauffage de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée auprès de 3 entreprises pour la rénovation du chauffage de l'église.

Le chantier comprend 2 lots :

- lot 1 : dépose de l'existant et réseaux

- lot 2 : chauffage

A réception des devis, les entreprises suivantes ont été retenues :

Pour le lot 1 : Entreprise TURCAUD de la Châtaigneraie pour un montant de 16 515.39 € HT soit

19 818, 47 € TTC

Pour le lot 2 : Entreprise BREM'O ENERGIE de Fontenay le Comte pour un montant de 23 968.04 € HT soit 28 761.65 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération

- **accepte** les propositions détaillées ci-dessus des entreprises TURCAUD et BREM'O ENERGIE

- **autorise** le Maire à signer les devis pour la rénovation du chauffage de l'église.

Vote du Conseil municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

2 - DOSSIERS EN COURS

2.1 - Résidence les Pinsons : travaux en cours

Les travaux de clôtures et de voirie (enlèvement des pavés devant les entrées) sont en cours de réalisation.

Après discussion avec Vendée Habitat, nous avons fait arracher l'ensemble des plantations. Ces dernières étant « crevées » et pleines de ronces. Travaux terminés pour fin septembre.

Des plantations de pieds de murs seront faites par les agents.